

**Interpellation Nicolas Rochat Fernandez et consorts – JO de la jeunesse 2020 : Champion(s) de l'organisation ? (18\_INT\_150)**

*Texte déposé*

De récents articles dans la presse quotidienne ont fait état d'une gestion problématique de la part de la Direction de l'organisation pour les prochains Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ 2020) — manifestation qui se déroulera du 9 au 22 janvier 2020, soit dans un peu moins de deux ans.

En effet, l'article publié dans le quotidien romand *Le Temps* — édition du 20 mars 2018 — met en exergue un pilotage flottant dans la préparation sur les différents sites des compétitions, un manque de communication ainsi que d'une forte pression mise sur les employé-e-s membres de l'équipe de l'organisation, entres autres.

Au vu des investissements consentis par l'Etat de Vaud pour l'organisation des JOJ 2020 mais aussi compte tenu de l'importance de cette manifestation très attendue par les Vaudois-e-s, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat est-il au courant des importantes carences organisationnelles mises en exergue par l'article de presse précité ?
2. Quelle supervision le Conseil d'Etat exerce-t-il sur le comité d'organisation Lausanne 2020 ainsi que sur le suivi du projet ?
3. Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre afin de remédier aux carences organisationnelles, soit notamment en ce qui concerne les retards et incertitudes concernant les sites de compétitions, le manque de communication entre le Comité d'organisation et les sites de compétitions ?
4. Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre par rapport à la gestion du personnel — heures supplémentaires, démissions, *turn over* — et ce, en lien avec le respect de la législation sur le travail ?
5. Le Conseil d'Etat peut-il garantir que le budget prévu est tenu et qu'il n'y aura pas de dépassement du montant alloué au final ?

*Souhaite développer.*

*(Signé) Nicolas Rochat Fernandez  
et 33 cosignataires*